

Formation initiale CONDUCTEURS DE GRUES AUXILIAIRES

PROGRAMME

Se munir impérativement de
chaussures de sécurité

A- THEORIE

1. **Aspect réglementaire**

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour conduire une grue auxiliaire
- Les documents accompagnant la grue auxiliaire

2. **Sensibilisation à la sécurité**

- Les accidents de grue auxiliaire (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du conducteur de grue auxiliaire et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

3. **Technologie des grues auxiliaires**

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la grue auxiliaire, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

4. **La conduite des grues auxiliaires en sécurité**

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du levage (hauteur, poids, portée)
- Les facteurs de stabilité
- Les déplacements sur le chantier
- La signalisation réglementaire
- Les conditions de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- Les produits dangereux
- La mise en sécurité en fin de poste

B- PRATIQUE

- Vérification de la grue auxiliaire
- Utilisation en situation de travail avec élévation et déport, mise en œuvre
- Signalisation et balisage
- Procédure et utilisation des différentes commandes
- Vérification de fin de poste

C- EVALUATION DE CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

Cette formation permet de se présenter aux épreuves du
CACES® selon la R390 CNAMTS

Réf. ESE072

Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des grues auxiliaires en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES® R390

Pré-requis

Lire et comprendre le français
Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion

Résultats attendus

Obtenir l'autorisation de conduite

Objectifs pédagogiques

Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires
Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues auxiliaires
Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs
Exercices et mise en situation pour la partie pratique
Remise d'une documentation à la fin du stage

Durée

2 jours soit 14 heures (7 heures de théorie + 7 heures de pratique)

Nature de la sanction

Autorisation de conduite

Calendrier 2019

MARMANDE :

- 3-4 juin
- 27-28 novembre

Tarif

360 € HT

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82

Test CACES® CONDUCTEURS DE GRUES AUXILIAIRES

PROGRAMME

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAMTS. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.

A- EVALUATION THEORIQUE

- Durée : 1 heure
- Notation : La note globale doit être de 7/10.

B- EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité).

Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques.

- Notation : le candidat doit obtenir une moyenne de 7/10

Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFAQ-AFNOR, organisme certificateur.

C- FIN DES EPREUVES

Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.

Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves.

Validité 5 ans

Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des grues auxiliaires en vue d'être autorisé à conduire et/ou d'obtenir le CACES® R390

Pré-requis

Lire et comprendre le français
Le permis de conduire est indispensable pour la conduite des véhicules porteurs des grues auxiliaires sur camion

Résultats attendus

Obtenir le CACES®

Objectifs pédagogiques

Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®

Durée

1 jour soit 7 heures

Nature de la sanction

Délivrance du CACES®

Calendrier 2019

MARMANDE :

- 5 juin
- 29 novembre

Tarif

200 € HT par participant pour 1 test avec commande manuelle **ou** télécommande
350 € HT pour 1 test avec commande manuelle **et** télécommande

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82